

Communiqué ...

L'UDC Lausanne exige de la Municipalité de Lausanne, le retrait du rapport-préavis 2010/9 qui s'inscrit dans l'illégalité en proposant d'ouvrir l'offre de places d'apprentissage aux sans-papiers ou aux jeunes clandestins...

L'UDC lausannoise constate que l'annonce de l'engagement des clandestins dans l'offre d'apprentissage de la Ville, l'adoption des résolutions proposées par la gauche au Grand Conseil vaudois et les deux postulats sur le même sujet adopté au Conseil National ont, par leur simultanéité, ouvert le débat sur la situation des jeunes sans papiers nés en Suisse en regard avec la possibilité qui leur est faite de suivre un apprentissage.

L'UDC prend acte que la situation actuelle ne satisfait pas une majorité des parlementaires vaudois et suisses. Elle se déclare ouverte au principe d'un large débat qui débouche sur des décisions légales. Dans cette optique, et jusqu'à droit connu, **l'UDC exige de la Municipalité de Lausanne, le retrait du rapport-préavis 2010/9 concernant l'accès à la formation post-obligatoire pour les migrants sans autorisation de séjour.**

Cela évitera, d'une part, de prendre des décisions lourdes de conséquences dans un contexte devenu évolutif, d'autre part, d'économiser un long et fastidieux débat relatif à la réponse municipale aux interpellations urgente qui seront traitées au Conseil communal, dont une déposée par l'UDC.

S'il y a une chose sur laquelle l'UDC lausannoise pense être en accord avec la Municipalité, c'est d'estimer que le minimum d'égards dus à des jeunes qui n'ont pas demandé d'être dans cette situation consiste à leur communiquer des décisions légales plutôt que d'improbables espoirs.

Le respect que nous devons à chacun de nos semblables commande que l'on évite d'en faire l'enjeu de combats politiques.

Lausanne, le 5 mars 2010

---

Contact : Claude-Alain Voiblet,  
Natel 079 / 251.22.06